



Aux membres du Conseil général
1329 Bretonnières

Municipalité de Bretonnières

Bretonnières, le 7 novembre 2016

Préavis municipal no 13/2016 pour le conseil du 8 décembre 2016 Budget 2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

I - Préambule

Le projet de budget pour l'année 2017 a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016. Selon le tableau comparatif des charges et des produits,

les charges sont estimées à	fr. 1'107'882.--
les produits sont estimés à	fr. 1'106'936.--
ce qui laisse apparaître un excédent de charges de	fr. 946.--

Lors de l'élaboration du budget, la Municipalité doit tenir compte de beaucoup d'éléments impératifs (facture sociale, péréquation, réforme policière, AVASAD, école de musique, déficit ligne de bus, écoles, AJOVAL, UAPE.....) dont les montants sont des charges très importantes et les concilier avec la nécessité d'entretenir le patrimoine communal et d'assurer le bon fonctionnement des services publics et autres prestations communales à la population : elle a dû se résoudre à présenter un budget très légèrement déficitaire.

II. Quelques remarques particulières

Chapitre 11 - Administration

Le salaire de la boursière a été augmenté à fr. 1'000.- par mois (+ fr. 200.-), servi 12 fois, sans prestation de LPP : aucune adaptation n'avait été accordée depuis près de 10 ans.

Chapitre 21 – Impôts

Une simulation faite sur la base d'un calcul fourni par l'ACI nous indique que les impôts des personnes physiques devraient être en hausse par rapport au budget précédent ; nous restons cependant très prudents, les impôts 2015 étaient exceptionnellement élevés. Les autres charges et revenus d'impôts sont stables.

Chapitre 22 - Service financier

La balance entre la participation communale au fonds de péréquation (22.352) et le retour de ce même fonds (c. 22.452 et suivants) est en baisse mais reste toujours favorable à notre commune. *Cependant, n'oublions pas que l'ensemble du système de péréquation horizontale est calculé et budgétisé sur la base d'estimations. Au moment des comptes ce sont les résultats réels qui seront déterminants.*

Chapitre 32 – forêts

Déficit de fr. 24'300.- entre charges et revenus. Rappelons que le déficit de ce poste est partiellement absorbé par les contributions du fonds de péréquation «forêts» (22.452.3)

Chapitre 35 – Bâtiments communaux

A l'Auberge communale (351.314), au congélateur (352.314), à la Grande Salle (354.314), à la maison de commune (355.314), au refuge (357.314), à l'église (356.314) et au local du feu (358.314) : réserve pour travaux d'entretien courant et imprévus. Au collège (fr353.314) : travaux de ventilation dans l'appartement du sous-sol (donnant accès à la cour), le solde étant prévu pour l'entretien courant. Des travaux supplémentaires donneront lieu à des préavis présentés ultérieurement.

Chapitre 43 – routes

(43.314) Réfection de divers chemins dont l'entretien est à notre charge (ch. de la Cure, des Chenevières, de l'ancienne décharge, du Biolley pour fr. 25'000.-) ; le solde pour l'épavage et les entretiens divers.

Chapitre 44 – parc, promenades et cimetière

(44.314) : la place de jeux doit impérativement être remise en état afin d'être aux normes actuelles et surtout afin de garantir la sécurité des enfants. La barrière (cassée et pourrie) doit être intégralement changée. Le coût de ces travaux s'élève à fr. 20'000.- au total. Le solde permet de rémunérer les personnes qui s'occupent du gazon de la place de jeux, de l'entretien de nos fontaines ainsi que l'entretien du cimetière.

Chapitre 45 – ordures ménagères

Afin de rendre plus confortable l'utilisation de la déchetterie à la mauvaise saison, il est envisagé l'installation d'un nouveau système d'éclairage, à financer pour moitié chacun avec Premier (45.311). Ceci étant un investissement, ces fr. 5'000.- ne sont pas à couvrir par la taxe forfaitaire.

Chapitre 50 - Administration des écoles

Augmentation du nombre d'habitants ainsi que du nombre d'élèves.

Chapitres 72 et 73 – sécurité sociale et santé publique

Les charges relatives aux affaires sociales et à la santé publique sont encore et toujours à la hausse (72.351, 72.352, 73.365).

Dès août 2016, une nouvelle loi (votée par le peuple) oblige les communes à fournir un lieu d'accueil pour les enfants, avant et après les horaires d'école, raison de ce nouveau compte nommé UAPE (72.352.1). Notre village s'est rallié à l'UAPE de Romainmôtier. Les chiffres ne sont pas encore connus, mais par prudence, nous budgetons fr. 20'000.- pour ce poste : la charge sera répartie pour moitié au nombre d'habitants et l'autre moitié au nombre d'utilisateurs domiciliés dans la commune (même système que pour les écoles et l'AJOVAL).

Chapitre 81 – service industriel

(81.314) Réfection de la conduite du cimetière (fr. 7'000.-) et installation d'une chloration automatique au réservoir Le Crêt avec régulation fr. 12'000.- (cette charge figure déjà au budget 2016, mais les travaux n'ont pas pu être entrepris). Solde pour les entretiens courants et imprévus.

III. Commentaires

Le cash flow (bénéfice avant amortissements de fr. 78'800.-) s'élève à fr. 77'854.--.

Notre village s'est bien développé ces dernières années par la construction de quelques nouvelles habitations et réfection d'anciennes bâtisses, ce qui a amené des nouveaux habitants, et donc des nouveaux revenus potentiels.

Le budget tel que présenté permet à la Municipalité de continuer à entretenir le patrimoine communal, sans pour autant faire des dépenses démesurées.

IV. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 8 décembre 2016
- Il a été soumis à la commission gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- accepter le budget 2017 tel que présenté, bouclant sur un excédent de charges de fr. 946.--.

Municipalité de Bretonnières
Le Syndic
P.-D. Collomb

La Secrétaire
P. Porchet

Annexes : budget 2017 détaillé.

*Par souci de transparence, la Municipalité a décidé de dorénavant transmettre à chaque membre du conseil le document **détaillé** au lieu du résumé.*